

**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE
ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES
SANS BUT LUCRATIF**



POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

1. PRINCIPE

La Municipalité de Lac-du-Cerf entend reconnaître l'apport important des organismes sans but lucratif œuvrant sur son territoire en leur versant une aide financière directe ou en les soutenant par ses ressources humaines ou matérielles qui se traduisent par des services ou une aide technique.

2. BUTS VISÉS

- Supporter financièrement les interventions d'organismes du milieu cervois;
- Favoriser une utilisation équitable et appropriée des fonds publics;
- Permettre une discrimination positive à l'intérieur des demandes d'assistance financière reçues.

3. RATIONALISATION DES RESSOURCES ET DES EFFORTS

Considérant les nombreuses demandes, l'impossibilité de satisfaire tous les besoins, et les ressources humaines, financières et matérielles limitées, les activités et les groupes existants qui servent d'abord le milieu cervois seront favorisés.

4. CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le traitement d'une demande de subvention est assujetti au respect des critères suivants :

4.1 Identité du demandeur

- Seul un organisme (groupe ou association) peut présenter une demande de subvention;
- Cet organisme possède une structure décisionnelle démocratique formée d'un minimum de trois (3) individus identifiés membres en règle.

4.2 Provenance

L'organisme doit être reconnu comme œuvrant sur le territoire de la Municipalité de Lac-du-Cerf.

4.3 Statut légal

L'organisme est une corporation sans but lucratif (O.S.B.L.).

5. PARAMÈTRES D'ÉVALUATION DE LA SUBVENTION À ACCORDER

Le respect des normes décrites précédemment rend l'organisme admissible à l'évaluation d'une subvention pouvant lui être accordée. Il ne signifie pas automatiquement qu'une subvention doit être accordée. L'analyse d'un certain nombre de paramètres conduit à l'évaluation du montant de la subvention.

Dans certains cas, bien que l'organisme se soit révélé admissible, il se peut que l'analyse de ces paramètres permette de conclure qu'il n'est pas approprié de lui accorder une subvention.

5.1 Critères

À l'intérieur de leur réflexion, les membres du conseil municipal peuvent considérer les éléments suivants :

a) Situation financière de l'organisme

- Équilibre financier;
- État du surplus ou du déficit accumulé;
- Coûts d'administration.

b) Efforts d'autofinancement

- Réalisation d'activités de financement.

c) Cotation des membres

- Si cette source de revenus est applicable, pourcentage de la cotation sur les revenus.

d) Autres éléments

- Enfin, d'autres éléments peuvent être pris en considération:
 - ✓ Il doit ressortir clairement de la situation financière observée que la subvention contribue ou contribuera à l'équilibre budgétaire de l'organisme;
 - ✓ Si un organisme laisse voir un surplus dans ses opérations budgétaires, ce surplus doit être destiné à des fins bien identifiées. Si cet usage était imprécis ou incompatible avec les buts et objectifs de l'organisme, aucune subvention ne peut être accordée.

6. ÉTUDE DES DEMANDES

Afin de favoriser une plus grande équité entre les différents demandeurs, le conseil étudiera les demandes d'aide financière une fois par année, soit au cours du mois d'octobre de chaque année, il sera demandé aux organismes susceptibles de bénéficier d'une subvention de la Municipalité de présenter leur demande en utilisant le formulaire joint au présent document (Annexe A).

7. VERSEMENT DE LA SUBVENTION

La subvention est versée ou le service est rendu, selon le cas, au moment et selon les modalités fixées par le conseil municipal lorsqu'il statuera sur la demande.

8. EXIGENCES À REMPLIR

Une demande d'assistance financière doit se présenter ainsi :

- L'organisme requérant remplit un formulaire de demande d'assistance financière à la Municipalité de Lac-du-Cerf. Ce formulaire est disponible à l'Hôtel de Ville au 19, chemin de l'Église, téléphone (819) 597-2424 poste 22.
- Le formulaire (Annexe A) dûment rempli est retourné au même endroit accompagné des documents suivants :
 - ✓ Dernier bilan financier accepté lors d'une Assemblée générale des membres de l'organisme demandeur;
 - ✓ Liste des membres du conseil d'administration avec adresses, code postal et numéros de téléphone;
 - ✓ Copie des lettres patentes;
 - ✓ Dernier rapport d'activités accepté par l'assemblée générale.

9. ÉCHÉANCIER : UNE SEULE ÉCHÉANCE ANNUELLEMENT

Une seule échéance annuellement :

Dépôt des demandes :	15 septembre de l'année en cours
Réponse de l'organisme :	30 janvier de l'année suivante

10. DIVERS

L'application de cette politique d'assistance financière demeure fonction du budget dont dispose à cette fin la Municipalité de Lac-du-Cerf.



**POLITIQUE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE SOUTIEN
AUX ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF**

ANNEXE A

À retourner avant le 15 septembre de chaque année

**Municipalité de Lac-du-Cerf
19, chemin de l'Église
Lac-du-Cerf (Québec) J0W 1S0**

ou par courriel à dg@lacducerf.ca

INFORMATIONS SUR VOTRE ORGANISME

1. Identification de l'organisme

Nom :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

2. Identification des membres du Conseil d'administration

Nom du membre	Poste	Adresse de résidence	Téléphone

3. Identification du responsable

Le responsable doit être autorisé par les membres de l'organisme pour remplir la présente demande (joindre une copie de la résolution).

Nom :	
Fonction :	
Adresse :	
Téléphone :	
Télécopieur :	
Courriel :	

4. Mission et objectifs de l'organisme

5. Identifiez la clientèle visée en cochant la case appropriée

- | | |
|---|---|
| ☐ Ensemble de la population | ☐ Les adultes |
| ☐ La famille | ☐ Les personnes handicapées |
| ☐ Les personnes âgées | ☐ Autres |
| ☐ Les enfants et/ou adolescents | ☐ |

6. Membres actifs

Quel est le nombre de membres actifs : _____

7. Coût de la cotisation

Quel est le coût de la cotisation pour être membre : _____\$

INFORMATIONS SUR LE FINANCEMENT ET LA NATURE DE LA DEMANDE

8. Montant de l'objectif

Quel est le montant de l'objectif que vous souhaitez atteindre : _____\$

9. Quel genre de soutien demandez-vous :

- ☐ Soutien financier (subvention)
- ☐ Bien et services
- ☐ Soutien financier et biens et services

Montant de l'aide financière demandée _____\$

ou

Description du soutien demandé

10. Nature de la demande

Décrire brièvement la raison de votre demande. S'il s'agit d'un événement, veuillez indiquer la date et le lieu de l'évènement et ajouter des détails concernant cet événement.

11. Visibilité

Veillez indiquer quelle visibilité sera donnée à la Municipalité de Lac-du-Cerf si l'aide est accordée :

13. Coût du projet

Veillez indiquer le coût total du projet _____\$

14. Documents requis à joindre à la demande

Documents requis	À joindre à la demande
Copie des Lettres patentes	☐
Liste des membres du CA avec leurs adresses de résidence	☐
Dernier bilan financier et accepté lors d'une Assemblée générale des membres de l'organisme demandeur	☐
Dernier rapport d'activités accepté par l'Assemblée générale	☐

J'atteste que les renseignements sur le présent formulaire et les documents annexés à la présente demande sont complets et fidèles à la réalité.



Signature du responsable de la demande

Date